# DRÔME ET ARDÈCHE



Lors de l'ordination de prêtres à la Famille missionnaire en décembre 2021 à Saint-Pierre-de-Colombier. Photo Le DL/Anthony GONZALEZ

### Famille missionnaire : « Les inquiétudes sont désormais levées »

\* SAINT-PIERRE-DE-CO-LOMBIER. Dans un communiqué de presse, la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) a tenu à réagir aux arguments avancés par le pare naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche lors du comité syndical du 5 janvier, tenu en présence du préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux (Le Dauphine libéré du 7 janvier). Lors de cette réunion, les élus du PNR ont dénoncé le non-respect de la charte du pare, regrettant ne pas avoir été mis au courant du permis de construire ou encore consultés pour la réalisation de l'étude environnementale qui a été exigée. Dominique Allix, le président du parc, a s'également déploré la présence de nombreuses espèces

La congrégation religieuse a tout d'abord rappelé que son projet de construction étant privé, le parc naturel régional n'a légalement pas à donner son avis sur l'étude effectuée. Elle regrette ensuite "l'attitude contradictoire du PNR qui demande à être considéré comme un partenaire en étant associé aux études et au déroulement de ce projet pri-déroulement de ce projet pri-

Abonnez-vous

par mail: Idlsrc@ledauphine.com par tél.: 0 800 88 70 01 Strick and production of the same of de 8h à 11h30

□ 19,90€ □ 238€

vé, alors qu'il ne souhaite pas que ce chantier se réalise". "Il convient de souligner que beaucoup d'élus du département ont apporté leur soutien au projet", souligne la FMND. Avant de rappeler sa d'dimension économique".

#### paysagère harmonieus

Quant au reproche de la nonassociation des habitants, la Famille missionnaire rappelle que deux réunions publiques ont été organisées en amont, le 21 septembre 2016 et le 10 janvier 2018.

Elle met aussi en avant l'ini tégration paysagère harmo nieuse" du projet. "Les in qui ét ud de s liées a un problématiques écologiques sont désormais levées pau une étude environnementale menée par un bureau d'étu des agréé, avec une conclusion très positive, et expertisée par les services de l'État aux niveaux départemental, régional et national", souligne le porteur du projet. Avant de conclure sur son "désir de dialogue avec tous ceux qui respectent la loi et veulent de bonne foi tra-vailler pour un aboutissement le meilleur possible demet le met le meilleur possible demet le meilleur possible demet le met le m

71/7

PRIVAS | SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER

# Trois cents personnes contre le projet de complexe religieux

Environ 300 personnes se sont mobilisées, samedi 14 janvier, devant la préfecture de l'Ardèche à Privas. Ils s'opposent au projet de complex er eligieux porté par la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) depuis plusieurs années à Saint-Pierre-de-colombier (Sud-Ardèche).

Il sveulent « l'arrêt total et défi nitif de la construction de la chapelle ». Samedi 14 janvier, environ 300 manifestants se sont regroupés à Privas, devant la préfecture de l'Ardêche, pour s'opposer fermenent à la reprise des travaux du complexe religieux de la Famille missionnaire de Notre-Dame, à Saint-Pierre de Colombier, dans la vallée de la Bourges (Sud-Ardêche).

Le projet, dont le codt initial es estimé à pres de 17.7 million d'euros, avait obtenu son permit de construire en décembre 2018 et les travaux ont débuté au prin temps 2019. Alors que le chan ter avait été ensuite interrompu Thierry Devimeux, préfet de l'Ar dèche vient d'autoriser les tra vaux à reprendre via un nouvel arrêté, l'étude environnementale demandée ayant été réalisée (lire demandée ayant été réalisée (lire par ailleurs). La réaction des opposants a été immédiate.

### « Ce projet

« Nous avons demandé à plu sieurs reprises d'être informés di cette étude. Le préfet joue sur l temps. Nous avons seulemen jusqu'au 29 janvier pour faire un recours » dénonçe Sylvain Hé renguel. Le coprésident de l'asso ciation Pour l'avenir de la vallé de la Bourges et membre du col lectif citoyen des Amices de la Bourges a pris la parole samedi



"Des patates, pas de l'asphalte", "des picodons, pas du béton"... Ils étaient nombreux, samedi 14 janvier, à s'être rejoint devant la préfecture pour s'opposer au projet de complexe religieux à Saint-Pierre-de-Colombier, Photo Le DU/Fabrice HÉRRARD

« Il va falloir que la préfecture en tende la contestation populaire Tout ce qui concerne l'ernviron nement doit être communiqué la population. En agissant ainsil préfet viole la Constitution. » Le collectif Libre pensée dénonce plutôt un problème de laicité « En quoi une chapelle pouvan accueillir jusqu'à 3500 person

terrogé le porte-parole au micro Florence Cerbai (EELV), con seillère régionale, déplore auss de ne pas avoir obtenu le docu ment. « J'ai fait une demanda orale très solennelle et une de mande écrite. Je n'ai toujour rien reçu en une semaine. Il y une certaine opacité depuis le début. On ne peut pas mener une politique environnementale en essayant de cacher des projets tels que celui-ci », a-t-elle regretté. « Ce projet ne va pas passer »,

Parmi les nombreux habitants de la vallée de la Bourges, des représentants des partis de gauche comme le PCF. La France insoumise, le Nouveau parti anticapitaliste étaient aussi présents, tout comme les syndicats FSU et CGT.

« Peut-on faire une ZAD ? »

Depuis la première manifesta

Priscilla CATHALA





Les opposants veulent « l'arrêt total et définitif de la construction de la chapelle », alors que le préfet de l'Ardèche vient d'autoriser la reprise des travaux. Photo Le DL/F. H.

## Les opposants prévoient d'autres actions

plexe religieux de la Famille missionnaire de Notre-Dame, la mobilisation de samedi 14 janvier n'est que le début. Une fois que l'association Pour l'avenir de la vallée de la Bourges aura mis la main sur l'étude environnementale qui a permis au préfet de l'Ardéche de prendre sa décision, elle compte bien attaquer le dernier arrêté préfectoral autorisant la reprise des travaux devant le tribunal administratif de Lyon. Et ce dans les deux mois réglementés, soit avant le 29 janvier. L'association va également tenter de déposer une plainte devant le doyen des juges d'instruction, via une association de défense de l'environnement agréée par l'État. Sa première tentative a été jugée non recevable car elle ne bénéficie pas de ce statut. Enfin, une réunion des associations, syndicats et opposants sera organisée dans quinze jours pour prévoir d'autres actions.



Sylvain Hérenguel, coprésident de l'association Pour l'avenir de la vallée de la Bourges a détaillé le plan d'action des opposants au projet. Photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

## Une longue bataille juridique : les dates clés

- 12 décembre 2018. Le permis de construire pour le complexe religieux est accordé sané étude environnementale alors que le projet est sur le territoire du parc naturel régional des Monte d'Adriche.
- Mai 2019. Début des travaux.
  10 août 2019. Première manifestation des opposants à Saint Pierre de Colombies avec
- a 3 septembre 2019. La préfecture de l'Ardèche annonce qu'elle n'a aucune raison de revenir sur les décisions prises par le maire puis par la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui ont validé le projet.
- Novembre et décembre 2019. La mobilisation contre le projet se poursuit, plusieurs
- le projet se poursuit, plusieurs manifestations sont organisées. • 28 janvier 2020. Les élus du parc naturel régional adoptent une délibération contre la construction de cet ensemble de bâti-



L'évacuation de la ZAD en juin 2020. Photo Le DL/Stéphane MAI

ments religieux.

13 juin 2020. Formation d'une zone à défendre (ZAD) par les membres du collectif des Ami.es de la Bourges, sur le chantier de la basilique. La ZAD est

6 m m 6 1 1 1 1 1 1

 16 juin 2020. Lors d'une réunion avec le parties prenantes la préfete demande à la communauté religieuse l'intervention d'une expertise environnement. tale indépendante afin de préciser l'impact du projet sur les espèces et leur habitat. Les travaux sont en partie suspendus jus-

qu'au 1º octobre.

29 septembre 2020. Aprè une intervention du ministère de la Transition écologique, la profecture de l'Ardèche décide di prolonger l'arrêt du chantier ju qu'à l'été 2021 pour réaliser une tude environnementale plus detude environnementale plus de l'archente de l'a

longue sur quatre saisons.

"15 octobre 2020. Le préfet d'Ardèche, Françoise Soulimar prend un arrêté préfectoral d suspension des travaux pou mettre en demeure la Famill missionnaire de Notre-Dam (FMND) de régulariser la situ tion administrative du projet d construction de centre spiritus

sous dix mois.

16 décembre 2020. L.
FMND attaque devant le tribu
nal administrat de Lyon l'arrêt

de suspension des travaux.

du tribunal administratif de Lyon rejette la demande de référé suspension par la FMND de l'arrêté préfectoral du 15 octobre

 16 mars. Le Vatican et le dio cèse de Viviers s'opposent at projet de construction de la basi

 28 mai 2021. Le tribunal ac ministratif confirme le jugemen

29 novembre 2022. Aprè avoir reçu une étnde environne mentale quatre saisons, le préfe de l'Ardèche, Thierry Devimeur publie un arrêté abrogeant l'ar cien arrêté de suspension des tra

vaux du complete réligieux.

9 5 janvier 2023. Lors d'uniréunion, le préfet explique sa position aux élus du parc nature régional des Monts d'Ardèche Mais il a refusé de s'exprimer su toute question relative à la procé dure du permis de construitre ca un recours a été déposé devant l

truction de cet ensemble de bâtitier de la basilique. Li